



Édito



Deux ans après sa création, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est pleinement mobilisée pour la réalisation des projets ambitieux qui faisaient office d'engagements fondateurs.

La nouvelle tarification écologique et sociale s'applique désormais sur 27 communes et la baisse de prix est spectaculaire dans certains cas (pour les habitants de Chevaigné et Saint-Sulpice-La-Forêt, la baisse du montant d'une facture annuelle moyenne représentera près de 100 €). Le tarif cible de l'harmonisation pour 2024 a, quand à lui, été abaissé de 2,21€ à 2,18€.

C'est une décision prudente, rendue notamment possible grâce à la bonne tenue des objectifs par notre société publique locale. Pour accompagner son développement, lui donner de la visibilité et surtout assurer le meilleur service possible, nous avons choisi de lui confier la gestion de la distribution de 16 communes supplémentaires d'ici 2021. La prochaine concernée est Cesson-Sévigné à partir du 1^{er} avril prochain.

Les premières conclusions de l'étude de gestion patrimoniale confirment le besoin d'investir encore plus. Nous avons avec Eau du Bassin Rennais la taille critique pour envisager avec sérénité et solidarité ce nouveau défi. Le linéaire de réseau renouvelé augmentera sensiblement dès cette année.

Enfin, comment ne pas évoquer l'aléa sécheresse de cet hiver. Il démontre la pertinence de notre organisation avec ses 12 ressources, ses infrastructures, mais aussi le programme Ecodo pour lequel nous sommes reconnus par l'ADEME comme l'une des 30 collectivités pilotes en France pour l'adaptation au changement climatique.

*Yannick Nadesan,
Président de la Collectivité Eau du Bassin Rennais*

Les élus syndicaux ont décidé

- D'adhérer à France Eau Publique, émanation de la FNCCR, qui regroupe des collectivités et opérateurs publics engagés dans une démarche de partage de bonnes pratiques, de mutualisation de moyens et de promotion de la gestion publique de l'eau.
- De confier les travaux de modernisation de l'usine de Villejean phase 2 au groupement Stereau - Legendre - OMS et au groupement Angevin pour un montant total de 5 600 000 € HT.
- De passer une convention avec la SAFER sur l'aire d'alimentation du captage du barrage de la Chèze pour y faciliter les acquisitions et les échanges fonciers.



La nouvelle tarification de l'eau du Bassin Rennais arrive sur 24 communes

Le 1^{er} janvier 2017, 23 communes supplémentaires, soit 41 000 abonnés, sont passées dans la nouvelle structure tarifaire votée par le Comité syndical dans le cadre de sa politique d'harmonisation du prix de l'eau.

Cette avancée a été permise par la signature d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public avec la SAUR sur le secteur Ouest et la négociation d'un avenant avec VEOLIA EAU sur le secteur Nord de la Collectivité.

Mi 2017, avec le démarrage du nouveau contrat de DSP sur Cesson-Sévigné confié à la Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais, ce seront 28 communes et 70 % des abonnés de la Collectivité Eau du Bassin Rennais qui bénéficieront de la nouvelle structure tarifaire... et ce moins de 16 mois après la prise de décision.

Quels sont les changements ?

Des catégories tarifaires ont été créées :

- Pour les locaux à usage d'habitation (ménages disposant d'un compteur abonné au service de l'eau), les 10 premiers m³ (sur une année de consommation) sont gratuits, et le prix au m³ augmente progressivement dans les tranches de consommation suivantes (11 à 100 m³, 100 à 150 m³, et au-delà de 150 m³). Le Crédit Eau Famille Nombreuse permet aux familles abonnées qui le demandent d'obtenir une déduction de 30€ par enfant, à partir du 3^{ème}, et par an sur leur facture.
- Pour les immeubles collectifs d'habitation non individualisés et les autres abonnés (professionnels, administrations...), un tarif unique au m³ a été instauré quel que soit le volume consommé.

Calendrier prévisionnel d'application de la tarification par catégorie d'usager (10 m³ gratuit, progressivité...)



Moins de nitrates dans l'eau grâce aux échanges fonciers

Les Ministères en charge du Développement durable, de la Santé et de l'Agriculture ont publié en 2009 la liste des « 500 captages Grenelle » parmi les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et les produits phytosanitaires. Les Drains du Coglais font partie de cette liste et c'est ce qui a conduit plus de 75 % des agriculteurs du bassin versant à modifier, depuis 4 ans, leurs pratiques. Ces 3 dernières années, 14 agriculteurs ont également participé à des échanges fonciers qui ont permis d'atteindre les objectifs de baisse de pression de pâturage.

Et si les bouleversements engendrés par ces changements de pratiques avaient déjà participé à améliorer la qualité de l'eau en nitrates ?

En 2016, le suivi de la qualité de l'eau mis en place avec l'aide d'Yves Quêté, hydrogéologue, montre une baisse significative des nitrates, notamment sur les drains 2 et 4. Ces drains, les plus productifs en eau (35 % du volume total) mais aussi les plus chargés en nitrates, ont en effet été ciblés en termes d'accompagnement au changement de pratiques et d'échanges fonciers. Même s'il convient de rester prudent, le lien de cause à effet est probable.

Au mois de novembre 2016, 11,8 ha ont été acquis par la Collectivité sur le drain 2, à proximité immédiate du périmètre sensible. Cette acquisition fait suite à un travail collectif fructueux entre quatre exploitants, en lien avec la SAFER, l'association des



Une parcelle de 11,8 ha a été acquise.

agriculteurs des Drains, la DDTM, et la Chambre d'Agriculture. À l'issue de ces attributions et échanges, une exploitation en surpâturage s'est divisée en deux exploitations aux pâturages suffisants ; un exploitant a retrouvé des surfaces perdues ces dernières années par l'urbanisation ; une petite exploitation s'est vue confortée ; un jeune a pu s'installer avec son père dans des conditions viables à long terme. C'est ce dernier qui sera locataire des 11,8 ha acquis, par le biais d'un bail rural à clauses environnementales. Pour un tarif correspondant au quart du prix habituel, il utilisera ces surfaces pour le pâturage de ses vaches, en ne dépassant pas la limite d'un pâturage extensif.

À Cesson-Sevigné, puis sur 15 communes autour de Rennes, la gestion de l'eau devient publique

Après deux ans de fonctionnement, la Société Publique Locale (SPL) Eau du Bassin Rennais donne entière satisfaction, autant d'un point de vue technique que financier. Avec ses 112 salariés et son service d'astreinte efficace, elle assure déjà 100 % de la production d'eau potable pour le Bassin Rennais et elle distribue l'eau à Rennes, Pacé, Vezin-le-Coquet et Saint-Gilles.

Les élus d'Eau du Bassin Rennais ont décidé à l'unanimité, durant le Comité du 8 décembre 2016, de poursuivre le déploiement de la SPL en lui confiant l'exploitation des services de distribution de l'eau potable sur toutes les communes dont les contrats arrivent à échéance avant la fin 2020.

Après Cesson-Sévigné le 1^{er} avril 2017, ce sera donc au tour d'Acigné, puis de Brécé-Nouvoitou, puis de Saint-Jacques de la Lande, ... de bénéficier des services de notre opérateur public. Cette décision permet de renforcer la maîtrise publique et la transparence du service, et elle donne une lisibilité à 5 ans, autant à la SPL qu'aux entreprises partenaires.

Elle est le reflet conforme des échanges avec les élus des communes concernées, de la position de Rennes Métropole, mais également des attentes des associations membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui ont émis un avis favorable, à l'unanimité, à ce choix.

Ce passage en gestion publique s'étalera jusque fin 2020, au fur et à mesure de l'extinction des contrats existants concernés.

En bref...

- La Collectivité Eau du Bassin Rennais a exposé le 15 novembre à Rennes Métropole sa politique de réduction des consommations électriques et d'optimisation de sa production d'énergie « verte » dans le cadre du chantier SMILE (Smart Ideas to Link Energies, soit Idées intelligentes pour lier les énergies). SMILE, porté par les régions Bretagne et Pays de la Loire, est lauréat de l'appel à projet des Ministères de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique.
- La Collectivité Eau du Bassin Rennais a signé avec la SAUR un contrat de DSP d'une durée de 8 ans pour le secteur Ouest. Le nouveau contrat intègre des objectifs ambitieux en matière de rendement de réseau et permet une baisse de rémunération du délégataire de 900 000 € par an en année pleine.
- Comme chaque hiver, des chauves-souris (ordre des chiroptères) se sont installées dans une cavité du barrage de Rophémel. En 2016, 4 grands rhinolophes, espèce en danger d'extinction en Bretagne, sont venus hiverner dans le barrage une colocation originale et écologique avec la SPL Eau du Bassin Rennais.



La chauve-souris à Rophémel.

Carton plein pour la première ouverture au grand public du réservoir des Gallêts

Le soleil était de la partie pour les Journées Européennes du Patrimoine qui se sont tenues les 16 et 17 septembre 2016. Les créneaux de visite du réservoir des Gallêts se sont très vite remplis et affichaient complet une semaine avant le jour J.

Près de 500 personnes ont pu dévaler les marches de l'escalier en colimaçon pour pénétrer à l'intérieur de la cathédrale souterraine. La jauge était limitée du fait d'un accès unique. Seulement 19 personnes étaient autorisées en simultanée à l'intérieur de l'édifice pour une visite de 15 minutes.

Pour patienter, un village Eau du Bassin Rennais accueillait les promeneurs. Au programme : d'où vient l'eau et que fait Eau du Bassin Rennais pour la protéger, des coloriages et un jeu pour retrouver l'eau du robinet parmi deux eaux en bouteille... sans oublier les transats pour profiter du soleil !

Le réservoir a depuis retrouvé sa quiétude et est de nouveau rempli d'eau. Inutilisé depuis 2012, les participants ont été nombreux à répondre à la question suivante :



Le village Eau du Bassin Rennais.

Que faire du réservoir en 2030 ?

(réponses regroupées par thématiques)

• Soirée	26 %
• Culturel	22,4 %
• Sport/jeux	19,5 %
• Le conserver en l'état	9,7 %
• Bien-être	5,2 %
• Alimentaire	3,9 %
• Aquarium	3,2 %
• Divers	3,2 %
• Commerce	1 %
• Réservoir de secours	0,6 %
• Pas de réponse	5,2 %



7 mètres sous terre, le réservoir des Gallêts.

Voici le top trois des réponses :

- Salle de concert (11%)
- Le conserver en l'état (9,7%)
- Piscine (7,5%)

Et parmi les réponses insolites : culture de champignons, élevage de truites, crypte, centre de plongée... Et vous que souhaitez-vous faire du réservoir ?



Visite au cœur de l'histoire de l'eau à Rennes.

En bref..

- Les animations scolaires 2016-2017 sur le thème des économies d'eau sont lancées. Près de 1 000 élèves de CM1/CM2 participeront à l'action cette année sur tout le territoire de la Collectivité. Les termes abordés sont : cycle de l'eau, usages de l'eau et économie d'eau. L'association Les petits débrouillards assure les 2 premières séances d'animation dans les 40 classes retenues, et l'association Eau & Rivières de Bretagne les 2 suivantes.
- La Collectivité Eau du Bassin Rennais a intégré le projet développé par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) « Adaptation au changement climatique, les collectivités s'adaptent ! ». Elle est prise en exemple, parmi une trentaine de collectivités, pour ECODO qui vise à garantir l'alimentation en eau potable d'un territoire grâce à un programme global du captage au robinet.



La Collectivité s'installe au Mabilay

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a emménagé le 12 décembre 2016 dans ses nouveaux locaux au 2 rue de la Mabilais à Rennes.

Les 35 agents d'Eau du Bassin Rennais ont quitté les locaux loués par la Collectivité sur 2 étages au 7 boulevard Solférino à Rennes pour s'installer dans un plateau de bureaux modernes, fonctionnels et lumineux. Situés dans le bâtiment totem de la French Tech Rennes – Saint Malo, Le Mabilay, à proximité du mail François Mitterrand et des quais de la Vilaine, les locaux bénéficient de la proximité du centre-ville, d'un accès plus rapide à la rocade, et demain d'une station de métro sur la ligne B. L'accueil des visiteurs en est facilité.

Le plateau comprend 4 salles de réunion, dont 2 fusionnables qui permettent d'accueillir les assemblées de 20 à 30 personnes, comme le Bureau syndical ou la Commission consultative des Services Publics Locaux. Le Comité syndical (61 élus) continuera à se tenir dans les locaux de Rennes Métropole, compte tenu du nombre de membres. Un service Wifi pour les invités, et une installation de visio-conférence, sont également disponibles.

L'acquisition du plateau de bureaux a été faite auprès de la société Ouest Immo (filiale Legendre) par le biais d'une vente en état de futur achèvement (VEFA) au prix total de 2,19 M€.



L'avant-dernier étage accueille la Collectivité.

Les travaux intérieurs ont été réalisés de juin à novembre avec l'aide du cabinet d'architecte d'intérieur Conceptu'el, sur la base d'un plan d'aménagement co-construit avec l'ensemble des agents. Une acquisition amortie en moins de 20 ans au vu du montant du loyer payé sur l'année 2016.

Les coordonnées téléphoniques et courriels restent les mêmes. Seule l'adresse postale a changé :

**La Collectivité Eau du Bassin Rennais,
2 rue de la Mabilais, CS 94448, 35044 RENNES cedex.**

Etude de gestion patrimoniale et de desserte en eau potable : point d'étape

Lancée officiellement lors du séminaire des élus du 18 juin 2016, l'étude a été confiée au bureau d'études Artelia qui s'est d'abord attaché à collecter et consolider la connaissance du réseau : fonctionnement, inventaire et caractéristiques des canalisations... Le groupe de travail dédié s'est déjà réuni deux fois en octobre et décembre 2016 afin de définir les critères de hiérarchisation (matériau, type de sol, historique des casses...) qui permettront d'identifier les conduites à renouveler en priorité.

Les premiers résultats de l'étude confirment que la gestion patrimoniale des réseaux est l'un des enjeux majeurs du service pour les années à venir, autant d'un point de vue organisationnel (moyens humains) que financier (part du prix de l'eau consacrée au renouvellement). A ce stade, le linéaire à renouveler pour maintenir un réseau en bon état de fonctionnement a été estimé à 150 km sur Rennes (les canalisations en fonte grise ayant déjà dépassé leur courbe de survie) et entre 50 km et 60 km par an sur le reste du territoire... ce qui représente près du double de ce qui est fait actuellement.

Les deux prochaines étapes de l'étude consisteront à analyser la sectorisation des réseaux, et à étudier la capacité de desserte en eau potable pour assurer une sécurisation des communes, tant en terme de quantité que de qualité d'eau. Un travail est engagé avec l'AUDIAR afin de prendre en compte le développement des communes : accueil de nouveaux habitants et d'activités industrielles.

Le résultat final de l'étude ne sera connu que début juillet 2017, une fois intégrés les conclusions de chaque étape, et les retours de la coordination avec les autres opérateurs de réseaux et les gestionnaires de voiries.

Sans attendre, les services travaillent déjà sur l'organisation à mettre en œuvre pour permettre de réaliser à l'avenir, de manière régulière, un tel linéaire de renouvellement, tant en terme administratif que technique. Le but : limiter l'inertie entre les études de maîtrise d'œuvre et la réalisation de travaux.

